



# PRÉVENTION DES RISQUES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

# Décision BSEI n° 15-074 du 2 juillet 2015 portant reconnaissance d'un service inspection avec échelon central (EDF)

NOR: DEVP1515553S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 557-1 à L. 557-61;

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression, notamment son article 19;

Vu l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression, notamment ses articles 10 § 4 et 21;

Vu la décision BSEI n° 13-125 du 31 décembre 2013 relative aux services inspection reconnus, modifiée par la décision BSEI n° 15-047 du 20 mai 2015;

Vu la demande présentée par Électricité de France (unité de production thermique interrégionale) le 26 novembre 2014;

Vu le rapport du 22 juin 2015 de l'audit de l'échelon central de La Défense,

Décide:

#### Article 1er

Le service inspection avec échelon central d'Électricité de France (unité de production thermique interrégionale) est reconnu jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## Article 2

La nature et la périodicité des inspections périodiques et des requalifications périodiques ainsi que les conditions d'application de l'article 11 § 2 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 susvisé sont définies dans le guide professionnel approuvé par la décision BSEI n° 13-125 du 31 décembre 2013 susvisée.

### Article 3

Une réunion se tient annuellement entre l'échelon central et l'administration dans les conditions fixées par l'article 17 de la décision BSEI n° 13-125 du 31 décembre 2013 susvisée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation : Le chef du bureau de la sécurité des équipements industriels, J. Boesch